

# L'ANARCHIE ET LE COMMUNALISME, IL Y A CENT ANS...

Parmi tout le fatras de la littérature politique qui se produisit en France de 1789 à 1800 et qui constitue tout le bagage de nos républicains modernes, sous le nom pompeux et surtout vide de sens de «*traditions révolutionnaires*», il se rencontre pourtant certains documents décelant, à l'honneur de la Révolution française, que ce n'est point chez les célébrités de cette grande époque qu'il en faut chercher le sens et la réelle portée.

Sans doute, les illustrations des divers partis qui se succédèrent sous le couteau de Guillotin: Condorcet et Vergniaud avec les girondins, Anacharsis Clotz et Hébert avec les anarchistes, Danton, Camille Desmoulins, puis Robespierre et Saint-Just avec les montagnards, demeureront de grandes figures dans l'histoire de la France républicaine d'alors. Mais, à l'exception de Condorcet, l'auteur de l'impérissable rapport sur «*l'Organisation de l'instruction publique*», on ne trouve chez aucune des grandes intelligences que nous venons de citer la vraie conception révolutionnaire: «*Substituer à l'autorité plus ou moins intéressée d'un seul, ou même de plusieurs, la liberté individuelle reposant sur la solidarité consciente des intérêts de tous*».

Cependant on rencontre de formelles preuves de cette préoccupation chez des citoyens presque inconnus, dont nous croyons intéressant, pour les lecteurs des *Temps Nouveaux*, de reproduire ici la pensée.

La Convention nationale, - de plus en plus avilie - ayant été envahie par le peuple de Paris le 2 prairial an III (1795), discutait des moyens coercitifs et légaux qui devaient empêcher le retour de semblables accidents; les partisans et les promoteurs de ces lois répressives et liberticides arguaient, - comme toujours pour en obtenir le vote, de la présence des «*factieux royalistes*» parmi les envahisseurs du 2 prairial.

Un représentant du département de l'Aisne, le citoyen LAURAGUAIS, de Chauny, demeuré jusque-là à peu près ignoré, prend alors la parole en ces termes (nous citons textuellement):

*Législateurs!*

*Beaucoup de décrets ont prouvé jusqu'ici que la majorité a cru pouvoir convertir toujours sa volonté en loi. - Il est facile de reconnaître qu'une loi ne peut être qu'une vérité spéculative adoptée par la législature et à laquelle elle imprime un mouvement et un effet dans la société.*

*Si le corps législatif décrétait que la Seine coule à Paris, ou que deux et deux ne font pas quatre, il mettrait ce fait ou cette erreur sous forme extérieure, de lois et nullement sous leur empire véritable. Tout le monde, en ce cas, ne serait-il pas forcé de convenir de l'absolue nullité de ces lois, parce que la première serait complètement inutile et que la seconde serait complètement absurde?*

*Cessez donc de confondre les vapeurs d'une fausse métaphysique avec la réalité des sensations du Peuple.*

*Surtout ne soyez pas dupes de l'équivoque qui semble parfois réunir les «factieux» et les malheureux.*

*Si les factieux demandent du pain pour avoir un roi, le Peuple, lui, demande un roi pour avoir du pain. - N'allez pas conclure de là qu'il pense à la monarchie; ne lui supposez pas des idées, des principes qu'il n'a point.*

*Pour lui, toutes les causes des révolutions sont renfermées dans l'expression de la souffrance, ou dans celle de l'espérance: Nous sommes mal. Voyons si nous serons mieux ou pire.*

*Voilà trois mots contre lesquels échoueront toutes les illusions et même l'imposture de ne lui parler que de sa souveraineté, car dès qu'il a découvert que c'est une imposture, il répond comme Sosie : Je ne veux plus être le MOI qui rosse constamment MOI.*

*Sous une dénomination quelconque, le Peuple veut être heureux, et a le droit de l'être, lui, qui compose son bonheur du travail lui assurant son existence et du repos qui l'en fait jouir.*

*(Discours de Lauraguais à la Convention nationale le 1er floréal an III - 1795.)*

Quoi de plus net et de plus précis que cette image du Peuple - le Sosie de Molière - las de recevoir les coups qu'on lui administre au nom de son ironique souveraineté! et combien juste cette pensée que la souveraineté dont on affuble le Peuple n'a d'autre effet que de continuer, au nom de sa prétendue volonté, les incessantes et multiples exactions dont il est l'éternelle victime?

Plus tard, en l'an VIII (1800), alors que ceux qui devaient, à deux années de distance, livrer la République à Bonaparte, avaient l'impudence de présenter au peuple français une nouvelle constitution, sous le couvert de laquelle ils s'apprêtaient à l'étrangler, un obscur médecin de campagne, DURAN, de Saint-Girons (Hautes-Pyrénées), publiait une brochure sous ce titre: «*La République démocratique ou la Constitution de l'an 50*» - c'est-à-dire de l'an quelconque.

Cette brochure contenait le plan d'une organisation politique et sociale nouvelle en France.

Cette organisation reposait sur l'autonomie communale dans laquelle l'individu devait évoluer librement dans tous les actes le concernant étroitement.

L'individu libre dans la commune libre.

Celle-ci libre dans l'agglomération cantonale ou «*vallée*» (suivant l'expression du montagnard pyrénéen).

Le canton libre dans la région ou agglomération de groupes cantonaux fédérés librement d'après leurs convenances et leurs intérêts locaux.

Enfin la nation ou groupement de toutes les régions ou fédérations, agissant au mieux des intérêts collectifs de tous les groupes secondaires, et dans le cercle étroit de ces mêmes intérêts, toujours consultés préalablement.

A ces conditions seulement, concluait le docteur Duran, la souveraineté du peuple et de chaque individu ne sera plus un impudent mensonge, et il ajoutait: «*L'homme, les individus et les peuples peuvent parvenir à un haut degré de bonheur; pour cela, ils doivent se méfier de leurs chefs et ne compter que sur eux-mêmes*».

Décidément le proverbe a raison: *Rien de nouveau sous le soleil!*

En 1871, le 26 mars, les délégués de Paris à l'Hôtel de Ville, par la voix de leur président d'âge - le citoyen Charles BESLAY, et presque dans les mêmes termes, inauguraient le mandat qui venait de leur être confié de fonder la commune de Paris et le régime communaliste en France.

Et dire qu'il y a des gens qui croient à la propriété de l'idée!

**Gustave LEFRANÇAIS**

-----